possibilités d'économiser les ressources naturelles dans le cadre de leurs opérations de crédit pour le financement de projets ou de mesures de restructuration, ainsi que des modalités de remise de dette en échange de mesures de protection de la nature, afin que leurs activités dans ces domaines soient conformes aux principes du développement durable.

- g) Etudier le lien entre les pressions démographiques et le développement durable. Les pays donateurs de la CEE devraient coopérer avec les pays qui connaissent une forte croissance démographique afin de les aider, sur leur demande, à mettre en oeuvre leurs politiques en matière de population.
- h) Intensifier au sein de l'OCDE, de la CEE (ONU), du GATT, de la CNUCED, de la Communauté économique européenne et dans d'autres instances compétentes, le dialogue sur l'interdépendance entre la politique de l'environnement et la politique commerciale. Ce dialogue devrait être axé, entre autres, sur le rôle du commerce international dans la promotion du développement durable et sur la manière de veiller à ce que le commerce n'ait pas de répercussions néfastes sur l'environnement.
- i) Encourager la propagation des pratiques de passation des marchés publics qui privilégient les produits et les services favorables à l'environnement.

III. UTILISATION DURABLE DE L'ENERGIE

- 14. Etant donné que la consommation d'énergie primaire et de combustibles fossiles de la région de la CEE représente actuellement près de 70 % de la consommation mondiale, c'est à nous qu'incombe en grande partie l'obligation de limiter ou de réduire les émissions de gaz responsables de l'effet de serre et autres émissions et de diriger les efforts entrepris à l'échelon mondial dans ce domaine en encourageant l'efficacité énergétique, les économies d'énergie et l'utilisation de sources d'énergie peu nuisibles pour le milieu naturel et renouvelables.
- a) Lancer une vaste cámpagne de la CEE sur le thème "Efficacité énergétique 2000" qui favoriserait le développement du commerce et de la coopération portant sur les techniques et méthodes de gestion à haute efficacité énergétique et écologiquement rationnelles, afin de combler l'écart existant, sur le plan de l'efficacité énergétique, entre la pratique et la meilleure technologie disponible ainsi qu'entre nos pays, surtout entre ceux de l'Est et ceux de l'Ouest. Les efforts qui seront entrepris dans ce but, aux niveaux national, bilatéral, multilatéral et notamment dans le cadre de la CEE, devraient permettre de réduire sensiblement cet écart d'ici à l'an 2000.